

# L'Echo des DP

## Mars 2014



### EPA : PARLONS D'ARGENT OU PAS ...

Vous pouvez désormais aborder votre évolution salariale durant votre entretien, car c'est notamment à cette occasion que vous pouvez demander votre courrier suite à l'absence de promotion sur 3 ans. Bien sûr, il ne faut pas attendre l'EPA pour exiger ce courrier.

**Rappel :** ESA, comprenez Entretien de Suivi d'Activité, l'établissement rappelle qu'il ne revêt pas de caractère obligatoire et n'a pour objectif que de faire un point sur l'activité du conseiller.

### CDD EN FRG, ENFIN UN TRAITEMENT EGAL

L'établissement confirme que les agent-es en formations indemnisation avec liquidation de dossier, sans contact avec le public, passeront bien au coefficient 190-2 au bout de 6 mois. Prise d'effet du délai à l'entrée en formation. Pensez à en informer les collègues concernés.



**Rappel :** EID liberté retrouvée, la direction vous a enfin entendu et rappelle qu'il n'y a pas de temps retenu pour réaliser un EID.



### VIAP, DOUBLEZ LA MISE !

Collègues agent-es publics si vous avez effectué une VIAP sur dossier, pensez à vous inscrire également à la VIAP sur épreuves afin de multiplier vos chances.

7 avril 2014